COMPTE RENDU DE LA REUNON
DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 25 mars 2010

Présents : Mmes Sonia KOENIG, Marylène OUDIN, Evelyne VALENTIN, MM. Joël AESBACH, Gérald INNS, Jean-Paul BRIGNOLI, Franck GEHIN et Thierry GIGNON

Excusé : M. Michel CONROY
Secrétaire de séance : Mme Evelyne VALENTIN
Convocation du 17 mars 2010

1) Approbation du compte rendu du 4 février 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) approbations des comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats 2009

Présentés par le doyen de l'assemblée M Gérard INNS, les comptes de gestion et les comptes administratifs.ont été adoptés à l'unanimité, hors présence de M. le Maire.

- **Approbation du compte de gestion communal 2009 :**
  Résultat de l'exercice 2009, en investissement 67.979,88
  Résultat de l'exercice 2009, en fonctionnement 55.912 ,42

- **Approbation du compte de gestion eau 2009 :**
  Résultat de l'exercice 2009, en investissement 0
  Résultat de l'exercice 2009, en fonctionnement 11 .655,37

- **Approbation du compte de gestion CCAS 2009 :**
  Ce budget reste ouvert en cas de besoin, mais rien n'y soit affecté à ce jour.

- **Approbation du compte administratif 2009 :**
  Résultat de l'exercice 2009, en investissement 24.911,87
  Résultat de l'exercice 2009, en fonctionnement 189.703 ,20

- **Approbation du compte administratif eau 2009 :**
  Résultat de l'exercice 2009, en investissement 181,00
  Résultat de l'exercice 2009, en fonctionnement 39.103,50

- **Approbation du compte administratif CCAS 2009 :**
  Ce budget reste ouvert en cas de besoin, mais rien n'y soit affecté à ce jour.

Les affectations de résultats ci-dessous ont tous été votés et à l'unanimité

- **Affectation du résultat budget communal 2009**
  en investissement 67.979,88
  en fonctionnement 55.912,42

- **Affectation du résultat budget eau 2009**
  en investissement : 0
  en fonctionnement 11.655,67

3) Vote des taux 2010

Au regard de la suppression de la taxe professionnelle et des nouvelles ressources que vont percevoir les collectivités dès 2011, le Conseil municipal vote les taux des quatre taxes suivantes :

- Taxe habitation : 5.58
- Foncier Bâti : 4.68
- Foncier non bâti : 11.81
- CFE/TP : 4.31

LA taxe professionnelle sera remplacée au titre de l'année 2010 par une compensation relais égale au plus élevé des deux montants suivants :

- produit de la TP qui résulterait de l'application au titre de 2010 des dispositions relatives à cette taxe dans leur version en vigueur au 21/12/2009 ; Le taux de référence retenu pour le calcul de ce produit est le taux de taxe professionnelle voté u titre de l'année 2009, ou le taux de 2008 majoré de 1%, s'il est inférieur :
- le produit de taxe professionnel perçu au titre de l'année 2009.

Le produit ainsi déterminé correspond à la **première composante** de la compensation (produit de la TP 2009 + bases théoriques de la TP 2010 + taux d'imposition 2009 + produit TP le plus élevé.

Seconde composante : produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à taux relais voté + produit de la cotisation foncière des entreprises à taux constant. Cette seconde composante = bases CFE 2010 x (différence positive entre taux relais 2010 et taux TP 2009) x 0.84

Compensation – relais : première composante+seconde composante = compensation relais.

4) Emploi 4/35e, responsable bâtiments communaux

Le Conseil municipal prend une délibération pour demander au centre de gestion la création d'un poste afin de trouver une personne apte à :

- distribuer les documents communaux dans les boîtes aux lettres
- de nettoyer la salle des fêtes en cas de nécessité lors des manifestations communales et de nettoyer les vitres occasionnellement
- de faire les états des lieux d'entrée et de sortie pour les locations de la salle des fêtes
- de nettoyer l'église ou les bâtiments communaux ponctuellement à la demande de M. le Maire

Ce poste est défini comme suit :

- 4h par semaine
- Salaire annualisé
- Emploi de contractuel, échelle 3 de la fonction publique territoriale, 2e échelon.

M. le Maire signalera la création du poste dès validation par le centre de gestion, par publicité à Pôle Emploi, au Centre de Gestion et dans le village. Le poste sera pourvu tant que faire ce peut par une personne. Le Maire rappelle que le choix de la personne est du pouvoir discrétionnaire du maire.

5) Vote unanime du budget primitif communal 2010

Equilibré en dépenses et recettes d'Investissement	144.485,00
Equilibré en dépenses et recettes de Fonctionnement	412.106,00
Excédent en investissement	24.911,87
Excédent de fonctionnement	189.703,20
Section d'équilibre	46.271,20

6) Vote unanime du budget eau 2010

Equilibré en dépenses et recettes d'Investissement	5.000,00
Equilibré en dépenses et recettes de Fonctionnement	51.104,00
Excédent en investissement	24.911,87
Excédent de fonctionnement	181,00
Section d'équilibre	2.943,00

7) Rencontre avec le responsable voirie de la DDT

M. Le Maire et M. Inns ont rencontré M. Diduch afin de mettre à jour les tableaux verts et jaunes datant de 1959 (routes communale et chemins). Ils ont énuméré et calculé la longueur de la voirie communale qui apporte des subventions à la commune chaque année. Le dossier est en cours.

8) Rappel des prochaines Réunions

30 mars : syndicat de démoustication,

31 mars : assemblée générale ADMR à Nuisement sur Coole
1er avril : réunion de conseil de la CCVC à Chepyà 20h30.

9) Subvention aide régionale dans le cadre de la convention du Pays de Châlons
La Région a participé à hauteur de 5621 € pour la création de l'accès handicapés de l'église.

10) Assurance protection juridique de la municipalité

M. le Maire indique qu'il a prorogé cette assurance pour le maire et les adjoints sur ses deniers personnels soit 155€, cette inscription étant interdite au budget communal.

11) Bulletin 19

M. Michel LE DREN a adressé son soutien et ses félicitations à la commission bulletin pour le dernier numéro.

12) Réflexion sur tarifs des locations communales

M. le Maire rappelle que la salle des fêtes engendre des frais annuels de l'ordre de 8000 €, et ne rapporte que 1700 € de locations. Il faut peut être réfléchir à une augmentation des prix, penser aussi aux concessions cimetières, et voir s'il y a lieu aussi de penser à une surprime pour le budget eau.

13) Tempête du 28 février 2010

M. le Maire remercie le corps des sapeurs pompiers qui a été mobilisé, il ajoute que les miroirs de la sécurité routière ont été réglés, la voirie le long du canal a été nettoyée par l'employé de la voirie.

14) Divers

Le conseil décide de laisser l'accès à la chasse aux œufs aux enfants scolarisés en CM 2 afin de ne léser aucun enfant, et ce dès cette année.

Le dossier du PPRI pour 30 communes est toujours en souffrance à la préfecture.

La séance est levée à 23h45.

La secrétaire de séance

E. VALENTIN

le Maire

J-P BRIGNOLI

MAIRIE DOMEY 51240